

Motion de la section 27 (Informatique) du CNU

De l'importance du CNU et de ses missions

Les membres de la section 27 (Informatique) du CNU, réunis en session de promotion/CRCT la semaine du 14 mai 2017 à Belfort, ont rédigé et voté la motion ci-après.

Les enseignants-chercheurs, personnels hautement qualifiés, assurent une pluralité d'activités, incluant formation, recherche, construction et diffusion de la connaissance, responsabilités administratives. La nature et le nombre de ces tâches induisent des carrières très variées. À chaque étape de sa carrière, un enseignant-chercheur doit pouvoir s'appuyer sur un soutien et une expertise que ses pairs sont les plus à même de lui fournir.

Le CNU est une instance nationale, pérenne, composée de deux tiers d'élus et d'un tiers de nommés. Cette instance est représentative de la variété des thématiques, des composantes, des établissements et des laboratoires. Le CNU garantit de fait une appréciation cohérente et équilibrée des différentes modalités d'exercice du métier d'enseignant-chercheur.

Par le processus de qualification mené de manière nationale et préalable aux recrutements, le CNU est également le garant du haut niveau de compétences des enseignants-chercheurs.

Au-delà de ses missions, le CNU est aussi un interlocuteur précieux, au fait des évolutions des disciplines et des conditions d'exercice à l'échelle nationale. Ces dernières années, le CNU a montré ses capacités à s'impliquer avec réactivité et efficacité pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La section 27 rappelle son attachement à l'ensemble de ses missions et au modèle organisationnel du CNU qui en garantit la qualité.

Motion votée, en session de promotion/CRCT,

le 16 mai 2017, à Belfort :

47 membres présents : 46 voix pour ; 1 abstention